



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE COOPSCO BEAUCE-APPALACHES

À L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE,

Il nous fait plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle de votre coopérative.

Date : 8 OCTOBRE 2026 en personne OU en ligne

Heure : de 17h30 à 18h30

Lieu : Local D-462

Pour participer à la rencontre en ligne :

Écrire à dg@coopcba.com afin de confirmer votre présence et recevoir le lien de la rencontre.

Pour déposer votre candidature et consulter les documents détaillés de la rencontre :

Aller sur <https://coopcba.com/aga>

Les principaux sujets à l'ordre du jour de cette assemblée :

- Présenter le rapport d'activité et les résultats de la coopérative.
- Procéder à l'élection des membres (étudiants et employés de l'institution d'enseignement) qui siégeront à son conseil d'administration.
- Adopter deux projets de modification aux règlements visant entre autres à :
 - 1) Assurer la conformité de la coopérative aux changements apportés à la Loi sur les coopératives et adoptés par le gouvernement en février 2026 par l'ajout du règlement #6 sur la médiation des différends.
 - 2) Modifier la composition du conseil d'administration par le remplacement du groupe membres externes par le groupe membre anciens.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour. Les documents relatifs à la réunion seront disponibles pour consultation aux bureaux administratifs de la coopérative.

Au plaisir de vous y retrouver en grand nombre.

Approuvé le 21 septembre 2026, à St-Georges.

Mélanie Vachon

Présidente conseil d'administration, Coopsco Beauce-Appalaches

Les renseignements relatifs aux parts qui doivent être communiqués annuellement à tous les titulaires de parts en vertu de l'article 49.5 de la Loi sur les coopératives sont disponibles à <https://coopcba.com/parts-sociales>



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE COOPSCO BEAUCE-APPALACHES

Projet d'ordre du jour

01. OUVERTURE DE LA RÉUNION

02. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

03. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉCÉDENTE

05. ÉTUDE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

A) MOT DU PRÉSIDENT

B) MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

06. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 mai 2026

07. AFFECTATION DES TROP-PERÇUS OU EXCÉDENTS À LA RÉSERVE

A) Adopter la résolution que le trop-perçu de 19 713\$ soit affecté à la réserve générale de la coopérative.

08. NOMINATION D'UN AUDITEUR COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2026-2027

A) Adopter la résolution nommant comme auditeur indépendant la firme Lemieux Nolet dans le cadre d'un mandat de mission d'examen pour l'année 2026-27.

09. ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT

A) Adoption du projet de modification aux règlements #1 de régie interne.

B) Adoption du projet d'ajout du règlement #6 règlements sur la médiation des différends

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR DES SUJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE)

12. CLÔTURE DE LA RÉUNION